

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS
32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 NOVEMBRE 2019

PRÉSENCE

L'an deux mille dix-neuf, le 11 du mois de novembre à 09h00, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Pierre DANOS, Marie-Josée DARRÉ, Nicolas DESTIEUX, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Étaient excusés : Laure COSTANTINI (procuration à Pierre DANOS), Yves-Marie CORFA (procuration à Gérard FAURÉ).

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

09h15

ORDRE DU JOUR

- Indemnité conseil receveur
- Avenant marché public
- Consultation périmètre SAGE
- Choix de la banque emprunt salle des fêtes
- Virement de crédits
- Questions diverses

CHOIX DE LA BANQUE EMPRUNT SALLE DES FÊTES

Le budget des travaux à la salle des fêtes est de 220000 €, les subventions obtenues s'élèvent à 67367,95 €. Un emprunt de 150000€ est envisagé.

Un conseiller bancaire a suggéré de contracter un prêt relais d'un montant égal à celui des subventions, en attendant qu'elles soient effectivement versées. Les membres du conseil débattent sur la pertinence de ce deuxième prêt sachant que les fonds propres de la commune permettent d'avancer cette dépense avant le versement des subventions.

Sur les réponses des trois banques qui ont été consultées, il est proposé au vote le choix du Crédit Agricole qui offre le meilleur taux : 0,63 % sur 10 ans pour un emprunt de 150 000€.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

AVENANT MARCHÉ PUBLIC

Les travaux de démolition à la salle des fêtes ont fait apparaître une différence de niveaux entre les toilettes et la salle, il a fallu effectuer un décaissement non prévu.

Il est proposé que le conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer l'avenant au marché public.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

VIREMENT DE CRÉDITS

Lors du vote du budget primitif, le montant des rénovations de la salle des fêtes a été prévu à l'article 231 ; il y a lieu de virer cette somme d'un montant de 190 000 € à l'article 2135 afin de ne pas procéder à des opérations d'ordres budgétaires à la fin des travaux .

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

INDEMNITÉ CONSEIL RECEVEUR

Au regard du temps consacré par les protagonistes à la vérification de la comptabilité de la commune, M. le Maire propose de ne pas renouveler l'indemnité de conseil suite au départ du receveur municipal titulaire.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

CONSULTATION PÉRIMÈTRE SAGE

Le périmètre SAGE est constitué de 10 représentants des communes, dont les plus importantes en terme de bassin versant. M. le Maire propose de valider ce périmètre.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

FIN DE SÉANCE 10H30
